

Compte rendu CSA DI HdF 4 juillet 2023 TRANSFERT ARRAS

Ordre du jour :

Point 1 : Vote du PV du CSA du 26/06 sur l'élection aux conseils médicaux.

Approbation de l'ensemble des OS.

Point 2 : Transfert du Bureau Principal et de la BSI d'Arras de la DR de Dunkerque à celle de Lille

M. le Directeur Interrégional a présidé probablement sa dernière réunion institutionnelle avec les OS des HdF avant son départ en retraite.

Il a souhaité « terminer le travail » avant l'arrivée de son successeur en octobre pour lui laisser un dossier ficelé.

Pour rappel le **SNAD-CGT** et l'intersyndicale avaient tenu une RMIS sur la résidence d'Arras au printemps pour connaître le sentiment des collègues suite aux annonces précipitées du projet.

Lors du vote l'ensemble des OS a voté contre ce transfert, conscients que le dossier est bien présenté, que les agents ne sont pas fondamentalement opposés nous tenons à émettre des réserves sur le manque d'assurances de visibilité à moyen terme.

Personne peut nous assurer le maintien des effectifs après 2024, le maintien du statut de BP d'Arras et la cohabitation de deux groupes motards dans la même division (Halluin).

Les OS ont déjà annoncé qu'ils boycotteront la re-convocation (13 juillet) du CSA, en effet malgré un nouveau vote contre l'administration pourra valider le sujet. Nous doutons que le projet soit modifié d'ici là.

Les documents présentés lors du CSA sont issus d'une réflexion entamée depuis plusieurs mois et présentées aux agents en 2023. Malgré des annonces de concertation et discussion via des ateliers avec les collègues concernées, nous déplorons que tous les collègues n'aient pu y participer par manque de place (dans les salles) ou de volonté.

Avec l'expérience de transferts précédents, l'administration assure pouvoir mener le projet à terme pour un transfert au 1er janvier 2024. Vote en CSA de réseau (automne) et modification de l'arrêté concernant le redécoupage avec le transfert des circonscriptions d'Arras-Béthune-Lens.

La DR de Dunkerque, qui suite au Brexit a vu ses effectifs augmenter considérablement, bénéficierait d'un allègement de charges transférées à la DR de Lille. Un rééquilibrage qui semble pertinent.

Les compétences du BP de Calais au niveau des CI ne sont pas remises en cause et le BP d'Arras va garder la gestion des tabacs du 62.

L'administration entamera au deuxième semestre l'information des opérateurs, des fédérations professionnelles et des parquets des changements qui seront opérées en 2024. Des ajustements seront nécessaires dans l'intranet pour que les agents aient les bons accès aux applicatifs selon leur direction d'appartenance.

Le **SNAD-CGT** a émis de sérieux doutes sur l'évaluation de l'impact de la charge de travail que va représenter le rattachement d'Arras à la direction de Lille au 1er janvier 2024.

Selon le directeur interrégional, les différents services lillois (PAE, Agents poursuivants, CRPC SRE, BHR, Corso, TSI...) sont tout à fait capable d'absorber cette charge supplémentaire sans aucun effectif supplémentaire.

Il s'agit de « portions minimales » d'ETPT pour chaque service support selon M. Thilliez

Le **SNAD-CGT** a également fait remarquer que le Bureau d'Arras bénéficie actuellement d'un fort soutien du PAE de Dunkerque notamment pour l'agrément de certains opérateurs. Ces tâches de gestion, ainsi que l'acheminement des marchandises saisies seront déléguées au bureau sans renfort d'effectifs.

Le DI et le DR de Lille estiment que la cohabitation de deux groupes motards sur la même division est cohérente par les axes de contrôles différents des deux groupes. L'un plus à l'Est et l'autre plus sur un axe Nord-Sud.

Le **SNAD-CGT** sera vigilant au respect des collègues et de leur emploi. Nous veillerons au maintien d'un BP à Arras, d'une brigade efficace avec un groupe motard conséquent.

DIVERS :

En début de réunion le DI a souhaité faire un bref résumé de l'impact des émeutes de semaine dernière sur notre DI.

Aucun collègue ni bâtiment ont été visés.

Les consignes de la DG qui sont tombées vendredi en fin de journée ont été relayées rapidement dans tous les services.

Certains agents de la surveillance ont participé à des contrôles conjoints avec d'autres administrations pour le contrôle des flux et des marchandises. Notre cœur de métier...

Le **SNAD-CGT** a souhaité rappeler qu'elle déplore la divulgation de certaines informations opérationnelles dans la presse mais aussi les dérives de certains groupes « douaniers » sur les réseaux sociaux. Le SNAD-CGT a demandé, et obtenu, que la DG dépose plainte contre X pour l'article dans « Valeurs Actuelles ».

Avec la LA de B en A et certaines modifications de résidences offertes il semblerait que la CRPC d'Amiens sera abondée en effectifs.

Le **SNAD-CGT** et les OS ont souhaité que l'administration communique au plus vite les postes pour les ACP2 en sortie de stage. En effet nous avons eu connaissance des résidences mais comme pour Lille, selon le service, la résidence de l'agent pourrait rallonger les temps de trajet de façon conséquente.

Le **SNAD-CGT** a rappelé aussi son souhait, partagé par l'administration, d'affecter les ACP2 dans les services après avoir pu donner satisfaction aux demandes de mobilités internes à la résidence et avoir prévu l'affectation des collègues mutés au TAM.